

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

| Pièces |
|---|
| Copie de la pièce d'identité ou Kbis pour les sociétés. |
| Relevé d'identité bancaire |
| factures d'alimentation animale acquittées |
| Attestation du montant des charges d'alimentation sur la période par le comptable si l'exploitation est suivie par un comptable, en l'absence de factures acquittées (modèle en annexe) |
| En l'absence d'une attestation comptable ou de factures acquittées : toute pièce justifiant le calcul liasse fiscale 2021, plan d'entreprise attesté par le prestataire pour les nouveaux installés, etc... |

MENTIONS LEGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné (nom et prénom) : _____ Certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je m'engage :

- à délivrer tout document ou justificatif sur demande de l'autorité compétente dans le cadre de la présente demande ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs ;
- à ne pas avoir bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet, mise en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité des pertes ;

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect des engagements ci-dessus, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

J'atteste sur l'honneur :

- que la somme du montant de l'aide demandée via le présent formulaire et du montant des aides UKRAINE déjà reçues par ailleurs ne dépasse pas le plafond individuel prévu par le régime SA. 103240 (2022/N), à savoir 35 000€ ;
- que je ne fais pas l'objet d'une injonction de récupération non exécutée, émise par une décision antérieure de la Commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur non remboursée ou non versée sur un compte bloqué, majoré des intérêts de récupération correspondants ;
- que je ne fais pas l'objet de sanctions adoptées par l'UE dans le cadre du conflit russo-ukrainien (*personnes, entités ou organismes spécifiquement désignés dans les actes juridiques instituant ces sanctions, entreprises détenues ou contrôlées par des personnes, entités ou organismes ciblés par les sanctions de l'UE ou entreprises présentes dans les secteurs ciblés par les sanctions adoptées par l'UE, dans la mesure où l'aide porterait atteinte aux objectifs des sanctions pertinentes*).

Fait le ____/____/____

Signature(s) (tous les associés en cas de GAEC)

INFORMATIONS / CONTACTS

DAAF Guadeloupe – Unité territoriale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Tel : **05 90 29 09 30**

Adresse postale : Cité administrative n°2, 23 rue de Spring, Concordia 97150 Saint-Martin

Courriel : aide-crise.daaf971@agriculture.gouv.fr

RESERVE A L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE RÉCEPTION : ____/____/____